



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 19 août 2026. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire PIERRE CYR, monsieur les conseillers DAVE HÉRAULT, SYLVAIN FORTIN, GAÉTAN GRAVELINE et IAN DAGENAI.

Directeur Général Int. : KEN BÉRUBÉ
Secrétaire d’assemblée : ALEX LADOUCEUR

- 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l’ordre du jour
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 8 août 2026
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 Embauche d’un technicien en aménagement et urbanisme
 - 5.2 Comité de dotation - Poste de journalier
 - 5.3 Demande de financement FIERH – Parc Minimaison
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. TRAVAUX PUBLICS
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 11. LOISIRS ET CULTURE
- 12. FINANCES
- 13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
- 14. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 15. INFORMATION MRC DE PONTIAC
- 16. CORRESPONDANCE
- 17. SUIVI DE DOSSIERS
- 18. VARIA
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1.

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur la maire PIERRE CYR souhaite la bienvenue à tous et procède à l’ouverture de l’assemblée.

2.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2.1

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026-08-

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

Il est proposé par
Et résolu à l’unanimité

QUE

l’ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants:

PIERRE CYR			
Maire			
DAVE HÉRAULT			
Conseiller #1 Comité aqueduc et égouts, pompier et sécurité civile, culture et loisirs sport et développement économique et immobilier.			
SYLVAIN FORTIN			
Conseiller #2 Comité des ressources humaines, pompier et sécurité civile et développement économique et immobilier.			
GAÉTAN GRAVELINE			
Conseiller #3 Comité de voirie et développement économique et immobilier.			
IANNICK DAGENAI			
Conseiller #4 Comité des ressources humaines, hygiène du milieu, composte et déchets et développement économique et immobilier.			
ALEX LADOUCEUR			
Secrétaire d’assemblée			

ADOPTÉE

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2026

2026-08-

- ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2026 ;
- ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture des procès-verbaux ;
- Il est proposé par

Et résolu à l’unanimité
- D’

adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2026 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur la maire met fin à la période de questions.

5.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1

EMBAUCHE D’UN TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-08-

- ATTENDU QUE

la Municipalité de Fort-Coulonge a procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir un poste de technicien en aménagement et urbanisme ;
- ATTENDU QUE

ce poste vise notamment la planification du territoire, l’analyse et l’émission des permis municipaux, le soutien au Comité consultatif d’urbanisme ainsi que la préparation de rapports et de redditions de comptes ;
- ATTENDU QUE

la Municipalité souhaite assurer un service efficace aux citoyens, une gestion rigoureuse des dossiers d’urbanisme ainsi qu’un suivi adéquat des projets municipaux ;
- Il est proposé par

Et résolu à l’unanimité
- D’

autoriser l’embauche de [NOM DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE] au poste de technicien(ne) en aménagement et urbanisme selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

5.2

COMITÉ DE DOTATION - POSTE DE JOURNALIER

2026-08-

- ATTENDU QUE

le conseiller juridique de la Municipalité recommande fortement qu’une résolution soit adoptée pour toute forme de dotation de personnel ;
- ATTENDU QUE

la Municipalité doit pourvoir un poste de journalier afin d’assurer le maintien et la qualité des services municipaux ;
- ATTENDU QUE

le candidat initialement sélectionné pour le poste de journalier a informé la Municipalité de sa démission, créant ainsi de nouveau une vacance au sein de ce poste ;
- ATTENDU QUE

plusieurs candidatures ont été reçues et doivent être réévaluées en fonction des qualifications, de l’expérience et des compétences requises pour le poste ;
- ATTENDU QU’IL

la formation d’un comité de dotation permettra de compléter le processus d’embauche déjà amorcé et de formuler une recommandation au conseil municipal ;

Il est proposé par
Et résolu à l’unanimité

- DE

former un comité de dotation composé de :
- •

•

Afin de procéder à l’analyse des candidatures, à la tenue des entrevues et la recommandation d’un candidat pour le poste de journalier.

ADOPTÉE

5.3

DEMANDE DE FINANCEMENT FIERH – PARC MINIMAISON

2026-08-

- ATTENDU QUE

la Municipalité de Fort-Coulonge souhaite poursuivre le développement du projet Parc Minimaïson afin de favoriser l’accès au logement, l’attractivité du territoire et le développement économique local ;
- ATTENDU QUE

la réalisation de ce projet nécessite la mise en place d’infrastructures d’eau essentielles à l’accueil de nouvelles habitations ;
- ATTENDU QUE

le Programme de financement d’infrastructures en eau pour la réalisation d’habitations (FIERH) offre un soutien financier pour la réalisation de projets d’infrastructures liés au développement résidentiel ;

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE	la Municipalité juge opportun de présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme ;
Il est proposé par Et résolu à l'unanimité	
D'	autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) pour le projet Parc Minimaison ;
D'	autoriser la direction générale à préparer, signer et transmettre tous les documents requis aux fins de cette demande ;
ET DE	confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les modalités du programme et à assumer sa contribution financière au projet, le cas échéant.

ADOPTÉE

7.	TRAVAUX PUBLICS
8.	HYGIÈNE DU MILIEU
9.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10.	AMÉNAGEMENT ET URBANISME
11.	LOISIRS ET CULTURE
12.	FINANCES
13.	DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
14.	INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15.	INFORMATION MRC DE PONTIAC
16.	CORRESPONDANCE
17.	SUIVI DE DOSSIERS
18.	VARIA
19.	PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire met fin à la période de questions.

20.	CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
-----	------------------------

2026-08-

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à _____.

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ADOPTÉE

Président



PIERRE CYR
Maire

Secrétaire d'assemblée



Alex Ladouceur
Secrétaire d'assemblée

« Je, Pierre Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».